



Extrait du La CODE (La Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant)

<http://www.lacode.be/traite-et-exploitation-sexuelle.html>

Traite et exploitation sexuelle des enfants en Belgique : état de la situation et recommandations

- Nos publications - Violence -
Date de mise en ligne : vendredi 22 décembre 2017

La CODE (La Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant)

La Convention relative aux droits de l'enfant enjoint aux Etats parties de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger les enfants contre toute forme de traite et d'exploitation sexuelle.

Afin de compléter la Convention sur ces problématiques, le 2ème Protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants a été adopté en 2000 et ratifié par la Belgique le 17 mars 2006.

Par la ratification de cet instrument international, la Belgique s'est engagée à appliquer l'ensemble des articles qui composent le 2ème Protocole afin de lutter efficacement contre la traite et l'exploitation sexuelle des enfants. Toutefois, même si la Belgique est considérée, à juste titre, comme pionnière dans la lutte contre la traite des êtres humains, force est de constater que de nombreux efforts restent à faire pour que les enfants victimes de traite et d'exploitation sexuelle soient réellement protégés en Belgique.

Dans la présente analyse, la CODE présente un état des lieux de la situation de la traite des enfants et plus particulièrement de l'exploitation sexuelle des enfants en Belgique et formule de nombreuses recommandations.